

Statut de Rome de la Cour pénale internationale, commentaire article par article,
Sous la direction de J. Fernandez, X. Pacreau et la coordination éditoriale de L. Maze
Editions Pedone, Paris, 2012, ISBN 978-2-233-00653-0

Préambule (Eric David)

Résumé

On croit souvent qu'un préambule n'a pas de valeur normative. Cette croyance est inexacte. Cela dépend du contenu et de la formulation du préambule. Le préambule du statut de la CPI comporte des dispositions qui sont tantôt optionnelles et tantôt normatives. Parmi celles-ci, on ne saurait trop insister sur les alinéas 4 à 6 qui disposent que les Etats doivent lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves au nombre desquels figure, évidemment, la triade classique des crimes de DIH pour lesquels est prévue la compétence répressive de la CPI. La complémentarité de la CPI montre que l'obligation de réprimer ces crimes incombe d'abord aux Etats mais si leur abstention à agir explique l'établissement de la CPI, au plan juridique, l'existence de la CPI ne justifie, pas plus aujourd'hui qu'hier, l'inaction répressive des Etats.

Abstract

Many believe that a preamble has no normative value. This belief is incorrect. It depends on the content and wording of the preamble. The preamble of the ICC Statute contains provisions that are sometimes optional and sometimes normative. Of these, one cannot overemphasize the paragraph 4-6 which provide that States must fight against impunity for perpetrators of the most serious crimes, of which is, of course, the classic triad of IHL crimes for which is expected the repressive powers of the ICC. The complementarity of the ICC shows that the obligation to punish these crimes rests primarily with the States but if their failure to act explains the establishment of the ICC, legally it does not justify the failure.